

# Recensement agricole 2020

## Structure des exploitations féminines

# 15 000 exploitations agricoles féminines en Nouvelle-Aquitaine

En 2020, sur les 64 200 exploitations agricoles de la région seulement 23 % sont dirigées par une femme. Ces unités de production, plus souvent unipersonnelles, plus petites en surface et en taille économique sont pour près de la moitié, des micro-exploitations. Leurs activités se concentrent en culture de fruits ou légumes et en élevage ovin ou caprin, surtout lorsque la cheffe a moins de 50 ans.

Les fermes féminines sont aussi plus modestes en termes de main-d'œuvre avec en moyenne 1,4 emploi équivalent temps plein contre 1,7 pour l'ensemble des exploitations. Elles ont notamment moins recours au salariat extérieur à la famille.

Si la diversification des activités est moins fréquente dans les exploitations féminines, la vente via des circuits courts singularise un peu plus les exploitations féminines tout comme le Bio chez les jeunes cheffes.

En 2020, la Nouvelle-Aquitaine compte 64 200 exploitations agricoles dont la gestion ne respecte pas la parité. En effet seulement 32 % des équipes dirigeantes comporte une femme, dans la région comme en France métropolitaine. De plus, le taux a peu évolué depuis 2010.

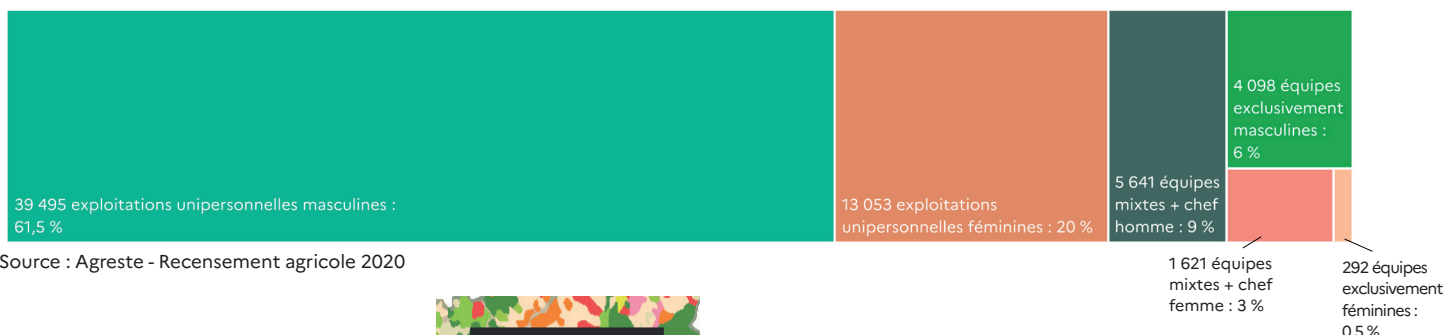
Vu de la responsabilité de l'entreprise, le paysage agricole est composé à 61 % d'exploitations masculines avec un seul exploitant - qualifiées d'unipersonnelles - de 20 % d'exploitations unipersonnelles féminines, 3 % d'équipes mixtes avec une cheffe et 9 % avec un chef, 6 %

d'équipes exclusivement masculines, les équipes exclusivement féminines pesant pour moins de 1 %. L'analyse explore les 14 966 exploitations ayant une femme à leur tête quelle que soit la composition de l'équipe dirigeante, appelées « exploitations féminines » (graphique 1).

### Graphique 1

#### Répartition sexuée du nombre d'exploitations de Nouvelle-Aquitaine selon le type d'équipe dirigeante

Près de 15 000 exploitations agricoles féminines



Source : Agreste - Recensement agricole 2020



Ainsi, seulement 23% des fermes ont une femme déclarée cheffe au recensement agricole de 2020. Ce taux de féminisation a diminué de 1,2 point en vingt ans. De 24,6 % en 2000 il a gagné 0,8 point en 2010 pour redescendre à 23,3 % en 2020. En France métropolitaine le taux est de 21,7 % en 2020 avec une baisse de 0,8 point sur dix ans.

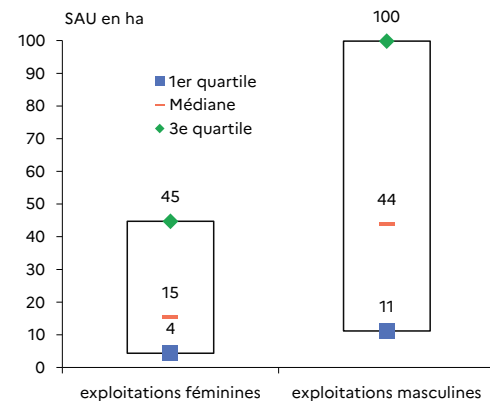
Les exploitations féminines sont plus souvent unipersonnelles que les masculines (87 % et 80 %) et très majoritairement organisées avec un statut juridique de forme individuelle (72 % contre 57 %). En Dordogne où le statut juridique individuel est encore plus répandu, la part des exploitations unipersonnelles est plus fréquente (88 % contre 82 % en Nouvelle-Aquitaine). Ce taux atteint 93 % pour les entités féminines dordognaises.

Géographiquement la part des femmes dirigeantes d'exploitation agricole est la plus faible dans les départements du nord Poitou (15 % en Deux-Sèvres et 18 % dans la Vienne). Le taux évolue aussi selon la taille de l'équipe dirigeante. 25 % des exploitations unipersonnelles sont féminines mais seulement 16 % lorsqu'il y a plusieurs exploitants.

## Graphique 2

### Dispersion de la SAU des exploitations selon le sexe du chef

Des exploitations féminines moitié moins grandes



1er quartile : 25 % des exploitations disposent d'une SAU inférieure à la valeur (respectivement 4 ha et 11 ha)

médiane : valeur de SAU qui partage les exploitations en deux (respectivement 15 ha et 44 ha)

3e quartile : 25 % des exploitations disposent d'une SAU supérieure à la valeur (respectivement 45 ha et 100 ha)

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Une Surface agricole plus faible

Au total les exploitations dirigées par des femmes représentent 508 000 ha soit 13 % de la SAU totale de la région. Avec une surface agricole utilisée (SAU) moyenne de 34 ha les exploitations féminines sont moitié moins grandes que celles de leurs confrères, quel que soit le département.

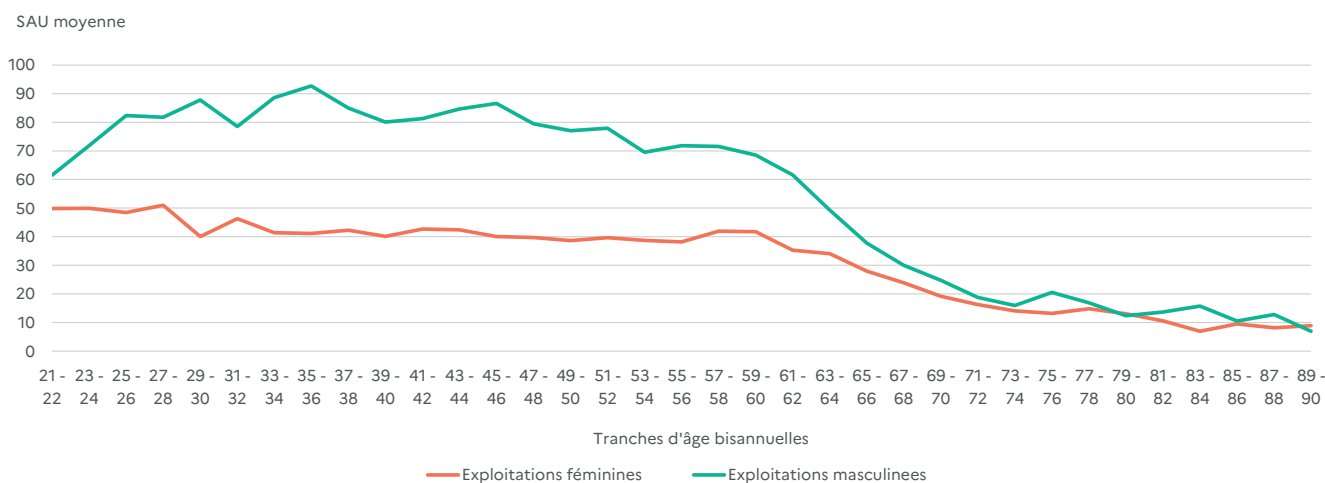
Le quart des exploitations féminines les plus petites cultivent moins de 4,5 ha et le quart des plus grandes plus de 45 ha. Pour les exploitations masculines les bornes sont respectivement de 11 ha et 100 ha (graphique 2).

De plus, le différentiel de superficie exploité est fortement liée à l'âge du chef. Ainsi, jusqu'à 60 ans la SAU des exploitations masculines est le double de celles des femmes, puis le différentiel diminue. A partir de cet âge, la surface utilisée décroît pour les exploitations masculines alors que la baisse s'amorce 4 ans plus tard avec une pente plus douce pour leurs consœurs. En effet, au départ du conjoint, la cheffe d'exploitation reprend parfois la direction pendant au moins quelques années (graphique 3).

## Graphique 3

### SAU moyenne selon l'âge et le sexe du chef d'exploitation

Une SAU deux fois plus grande pour les exploitations masculines



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Économiquement plus petites

Déjà plus petites en superficie, les exploitations féminines ont en moyenne un potentiel économique plus faible. Près de la moitié des exploitations dirigées par une femme sont des micro-exploitations (voir définitions en fin de document) contre un quart pour les hommes. L'écart varie selon l'âge des chefs ; plus marqué pour les moins de 60 ans il s'estompe ensuite avec l'âge. Ainsi, les micro-exploitations représentent 35 % pour les cheffes de moins de 60 ans et 17 % pour les chefs. Entre 60 et 69 ans la part atteint 50 % pour les femmes et 39 % pour les hommes pour être largement majoritaire chez les plus de 70 ans (81 % et 75 %) (graphique 4).

La prépondérance des micro-exploitations parmi des exploitations féminines est de même ordre quel que soit le département sauf en Gironde où les exploitations, en lien avec la viticulture sont économiquement plus grandes. (graphique 5)

Au final, le taux de féminisation dans les grandes exploitations de la région est de 13 % contre 35 % pour les micro-exploitations.

## Âge installation

L'âge lors de la première installation est un critère discriminant qui permet de scinder les cheffes en deux groupes. Les premières se sont installées dans la trentaine et les secondes entre 50 et 60 ans, en partie dans le cadre de la reprise de l'exploitation du conjoint. Chez les hommes l'installation est très massive avant 30 ans et ensuite décroît fortement.

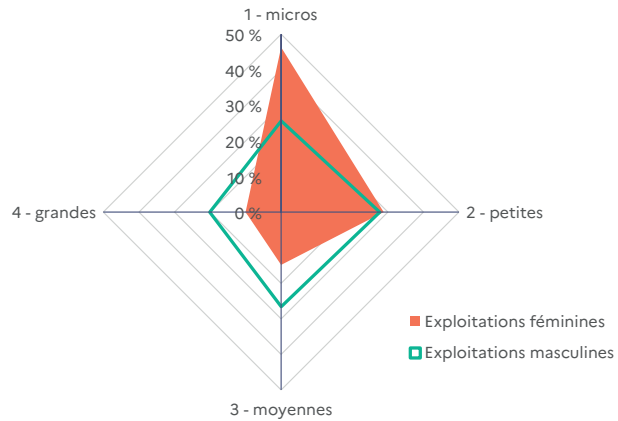
Celles du premier groupe se sont installées avant 40 ans, mais contrairement aux hommes de façon quasi constante selon l'âge.

Celles du second groupe s'installe le plus souvent après 50 ans, dans le cadre éventuelle d'une reprise. (graphique 6).

### Graphique 4

#### Répartition sexuée des exploitations de Nouvelle-Aquitaine selon la taille économique

46 % des exploitations féminines sont des micro-exploitations

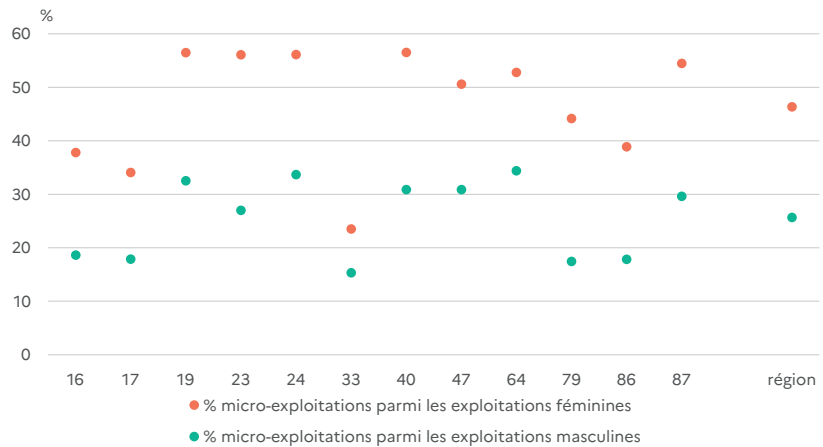


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Graphique 5

#### Part des micro-exploitations selon le département et le sexe du chef

Des exploitations féminines économiquement plus petites quel que soit le département

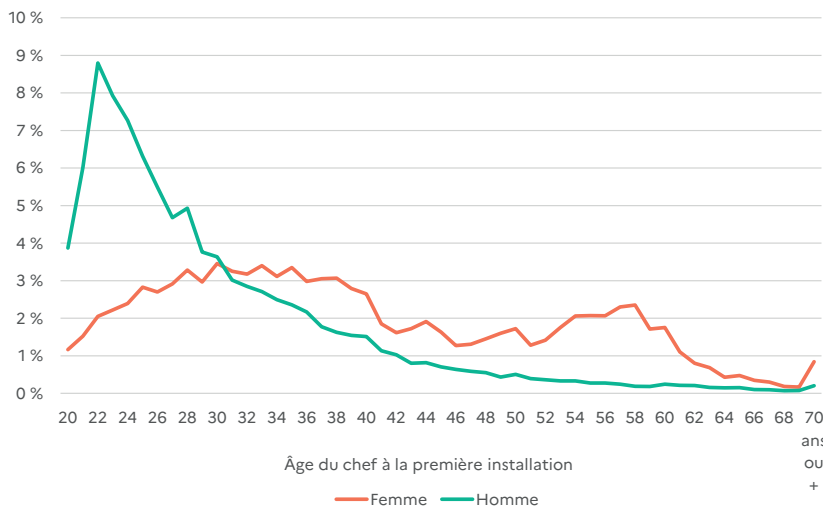


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Graphique 6

#### Répartition sexuée des chefs selon l'âge lors de la 1<sup>re</sup> installation

Deux groupes de cheffes selon l'âge à l'installation



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Zoom sur les évolutions législatives depuis 50 ans et la place des femmes dans l'agriculture

L'agriculture a longtemps été considérée comme un métier d'homme, car difficile, voire pénible physiquement. Pourtant les femmes ont toujours travaillé sur les exploitations, mais leur participation n'était pas visible, car non appréhendée dans les statuts officiels (elles ne travaillent pas, elles « aident » leurs maris). Les transformations de la famille, les modifications en profondeur de l'activité agricole, la revendication des agricultrices de se voir reconnue une autre place que celle d'aides familiales ou de travailleuses invisibles ont constitué un cadre favorable à une évolution du statut des femmes en agriculture depuis les années soixante-dix. La chronologie ci-après rappelle les principales évolutions législatives qui ont permis aux agricultrices d'acquérir un statut et une véritable reconnaissance juridique sur les exploitations.

1977 : mise en place du congé maternité pour les agricultrices

1980 : création du statut de coexploitante, reconnaissant le statut de l'épouse exploitante, avec assise d'une identité professionnelle égale à celle de son mari

1982 : les conjointes d'agriculteurs peuvent être associées à part entière dans les sociétés agricoles et acquérir un statut de cheffe d'exploitation sur les exploitations familiales.

1985 : création de l'Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) offrant la possibilité aux époux de constituer une société

1987 : reconnaissance de l'expérience professionnelle de la conjointe participant à l'exploitation améliorant l'accès des femmes à la DJA (Dotation jeune agriculteur)

1999 : création du statut de conjoint collaborateur permettant une reconnaissance professionnelle du travail des femmes et une amélioration de leur protection sociale

2005 : limitation du statut d'aide familiale à 5 ans

2006 : accès au statut de conjoint collaborateur sans autorisation préalable du chef d'exploitation et ouverture aux pacsés

2006 : obligation pour le ou la conjointe d'opter pour un statut si elle ou il travaille régulièrement sur l'exploitation

2010 : possibilité de constituer un GAEC entre conjoints seuls, qu'ils soient mariés, pacsés ou concubins

2015 : application du nouveau principe de transparence aux GAEC qui permet de reconnaître l'activité des femmes et des hommes au sein de l'exploitation avec des aides proportionnées. Son application permet à chaque associé de faire bénéficier sa société des aides

Source : site de la MSA

**Tableau 1**

**Répartition des 15 000 cheffes selon leur âge à l'installation et l'ancienneté**  
21 % des cheffes installées après leur 40 ans le sont depuis moins de 10 ans

Installée depuis	Âge à l'installation		
	<40 ans	>=40 ans	ensemble
Moins de 10 ans	15 %	21 %	<b>36 %</b>
Entre 10 et 19 ans	12 %	13 %	<b>25 %</b>
Depuis au moins 20 ans	30 %	9 %	<b>39 %</b>
<b>Ensemble</b>	<b>57 %</b>	<b>43 %</b>	<b>100 %</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

En 2020, les agricultrices installées avant 40 ans sont âgées en moyenne de 51 ans tout comme leurs confrères, contre 64 ans pour les cheffes installées à un âge plus avancé. Les conditions d'installation diffèrent également selon ce critère ; 74 % des installations féminines avant 40 ans se sont réalisées dans le cadre familial contre 84 % pour les autres. Pour les hommes, les taux respectivement de 78 % et de 64 % illustrent des stratégies d'installation différentes (tableau 1).

Parmi la population des 5 300 cheffes installées depuis moins de 10 ans, la fracture d'âge est très forte entre celles dont l'installation a eu lieu avant 40 ans ou pas. Dans le premier cas l'installation s'est réalisée dans un cadre familial pour 56 % des cheffes contre 79 % pour les autres.

De façon générale, l'installation hors cadre familial se développe. Ainsi, pour les installations féminines avant 40 ans récentes, c'est encore plus marqué. Ainsi, depuis 2010, 44 % des cheffes installées avant 40 ans l'ont réalisé hors cadre familial, alors que 14 % seulement en bénéficiait il y a trente ans (graphique 7).

### Devenir des exploitations féminines

Parmi les 15 000 exploitations féminines, 42 % ont une cheffe âgée d'au moins 60 ans. Si 3 sur 10 n'envisagent pas de départ immédiat, leur avenir est un peu plus incertain que pour les hommes : 40 % ignorent ce que va devenir l'entreprise contre 33 % pour les hommes.

La superficie agricole en jeu est de 161 000 hectares agricoles, soit 4 % de la SAU régionale, l'incertitude pesant sur 49 000 hectares.

### Des exploitations féminines plus fréquemment orientées vers l'horticulture ou l'élevage caprin

Les exploitations féminines représentent 23 % de l'ensemble des exploitations agricoles. Elles sont plus présentes parmi les fermes ayant un élevage caprin (27 %) ou de lapins (31 %) *a contrario* des élevages bovins (16 %) (tableau 4). De même, elles comptent pour 32 % des fermes ayant une surface horticole et 24 % en légumes, mais seulement 18 % en céréales, 16 % en oléagineux ou 12 % en protéagineux. Les cultures fourragères sont largement présentes dans les exploitations de Nouvelle-Aquitaine, 78 % d'entre elles en exploitent. Si c'est une femme qui est cheffe la part est de 74 %.

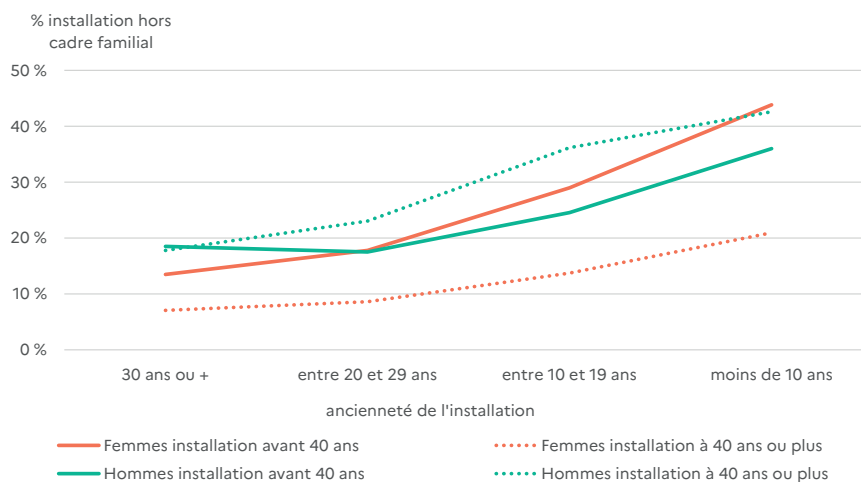
De surface plus réduite, les élevages conduits par des femmes sont aussi deux fois plus petits que ceux de hommes. Au total les exploitations féminines élèvent 12 % des animaux tous cheptels

confondus, 10 % des bovins, 17 % des ovins, 14 % des caprins et cultivent 13 % de la SAU, 11 % des céréales, 15 % des légumes, 14 % de la surface fourragère et 18 % des vignes.

### Graphique 7

#### Part des installations hors cadre familial selon l'ancienneté de l'installation, l'âge à l'installation et le sexe du chef

De plus en plus d'installations hors cadre familial pour les jeunes cheffes



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Des spécialisations différenciées chez les plus jeunes cheffes

Si le profil des exploitations selon l'orientation économique (OTEX) varie selon le sexe du chef, la différence est plus prononcée lorsque la cheffe a moins de 50 ans. La part des élevages bovins est inférieure de 9 points au

profit des élevages ovins ou caprins et elle est supérieure de 5 points en fruits et légumes, puis le différentiel s'estompe avec l'âge. A partir de 60 ans l'OTEX grandes cultures devient majoritaire et de façon plus prononcée que pour les hommes. A partir de 70 ans elle est de 47 % pour les femmes et 41 % pour les hommes (graphique 8).

### Graphique 8

#### Écart de profils de production selon l'âge de l'exploitant

Plus d'ovins, caprins ou fruits pour les jeunes cheffes

	< 50 ans	50 - 59 ans	60 - 69 ans	70ans +	Tous âges
Grandes cultures	- 3 %	1 %	3 %	6 %	3 %
Légumes et fruits	5 %	3 %	1 %	0 %	3 %
Viticulture	2 %	0 %	- 2 %	- 2 %	0 %
Élevages bovins	- 9 %	- 7 %	- 3 %	- 2 %	- 7 %
Élevages ovins ou caprins	9 %	6 %	2 %	- 2 %	4 %
Élevages volailles ou porcs	- 1 %	0 %	0 %	0 %	- 1 %
Polyculture ou polyélevage	- 3 %	- 2 %	0 %	- 1 %	- 2 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

- ≤ -3 %
- ]-3 %; 3 %[
- ≥ 3 %

*Note de lecture* : La part de l'Otex 'élevage bovins' est de 13 % dans les exploitations féminines avec une cheffe âgée de moins de 50 ans contre 21 % pour les masculines, soit 9 points d'écart.

## Plus de commercialisation en circuits courts et plus de Bio uniquement pour jeunes cheffes

Parmi les exploitations féminines le recours à la commercialisation en circuits courts est un peu plus fréquent (24 % contre 22 %). Cette différence est très marquée lorsque la cheffe a moins de 50 ans puisque 34 % de ces exploitations féminines utilisent ce mode de commercialisation contre 26 % pour les masculines.

Concernant la présence de labels AOC ou IGP il y a peu de différence selon le sexe de l'exploitant. Pour le Bio en revanche, si 11 % des exploitations produisent tout ou en partie avec ce label tous âges confondus, chez les moins de 50 ans 19 % des femmes s'y attachent contre 15 % des hommes (tableau 2).

## Une diversification moins fréquente

Les exploitations féminines sont moins tournées vers les activités de diversification, 23 % contre 29 % pour les masculines. Pour les deux sexes, l'activité la plus fréquente est la vinification à la ferme ; près de 9 % des exploitations de la région sont concernées.

Parmi l'ensemble des activités de diversification la part des exploitations féminines est plus importante sur les activités de loisirs, les services éducatifs tels que les fermes pédagogiques, la restauration et l'hébergement, la transformation de légumes, fruits ou lait. Les exploitations qui se diversifient en proposant des activités de travail pour d'autres entreprises sont très rarement féminines.

## Moins de salariat extérieur à la famille et 1,4 ETP en moyenne par exploitation féminine

Plus fréquemment unipersonnelles, plus petites en surface, en cheptel et en potentiel économique, les exploitations féminines sont logiquement moins

**Tableau 2**

### Part des exploitations selon le mode de production, le sexe et l'âge

Plus de bio et de commercialisation en circuits courts pour les jeunes cheffes

Part des exploitations pratiquant :	Exploitation féminine		Exploitation masculine	
	Tous âges	Cheffe de moins de 50 ans	Tous âges	Chef de moins de 50 ans
Commercialisation en circuits courts	24 %	34 %	22 %	26 %
Transformation de produits	18 %	26 %	19 %	22 %
Production en Bio	11 %	19 %	11 %	15 %
Production sous label rouge	7 %	9 %	13 %	16 %
Production sous label AOC	20 %	24 %	23 %	24 %
Production sous IGP	6 %	8 %	8 %	10 %

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

pourvoyeuses de main-d'œuvre. En moyenne, tous statuts confondus, 3 personnes travaillent dans ces exploitations, contre 4 pour leurs confrères. Au niveau des actifs permanents l'écart se resserre avec 1,8 personne en moyenne pour les exploitations féminines et 2 pour les autres.

Si le chef est une femme, elle fournit en proportion une part plus grande de la main d'œuvre et s'appuie plus sur les actifs familiaux et moins sur les salariés extérieurs à la famille (permanents ou occasionnels).

Cette analyse se retrouve aussi bien en nombre de personne qu'en temps de travail en ETP.

**Graphique 9**

### Répartition de l'emploi (nb de personnes et nb d'ETP) selon le type d'exploitation

Moins de salariat et plus de main-d'œuvre familiale dans les exploitations féminines

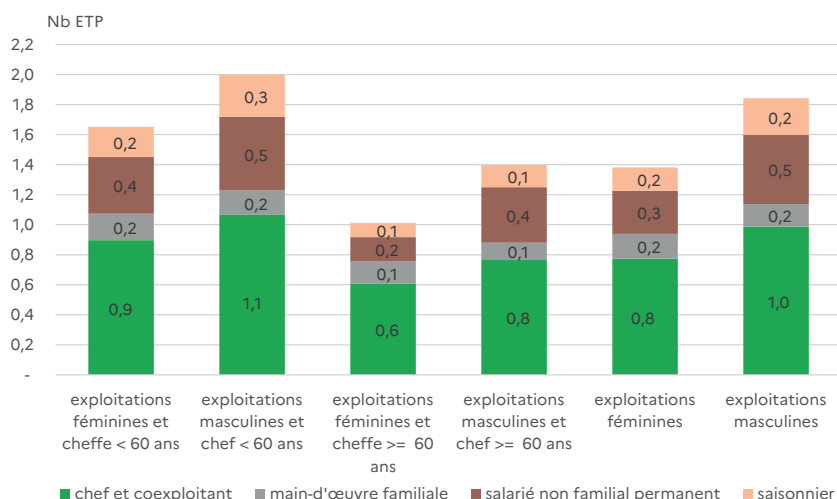


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Graphique 10

### Nombre moyen d'ETP par exploitation selon l'âge et le sexe du chef

0,4 ETP de moins dans les exploitations féminines



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

En moyenne, une exploitation féminine occupe 1,4 ETP, dont plus de la moitié apportée par l'équipe dirigeante et 2/3 en comptabilisant la famille. Lorsque la cheffe a moins de 60 ans le volume de travail moyen est plus important de 0,3 ETP principalement fourni par les cheffes et coexploitants (graphique 10).

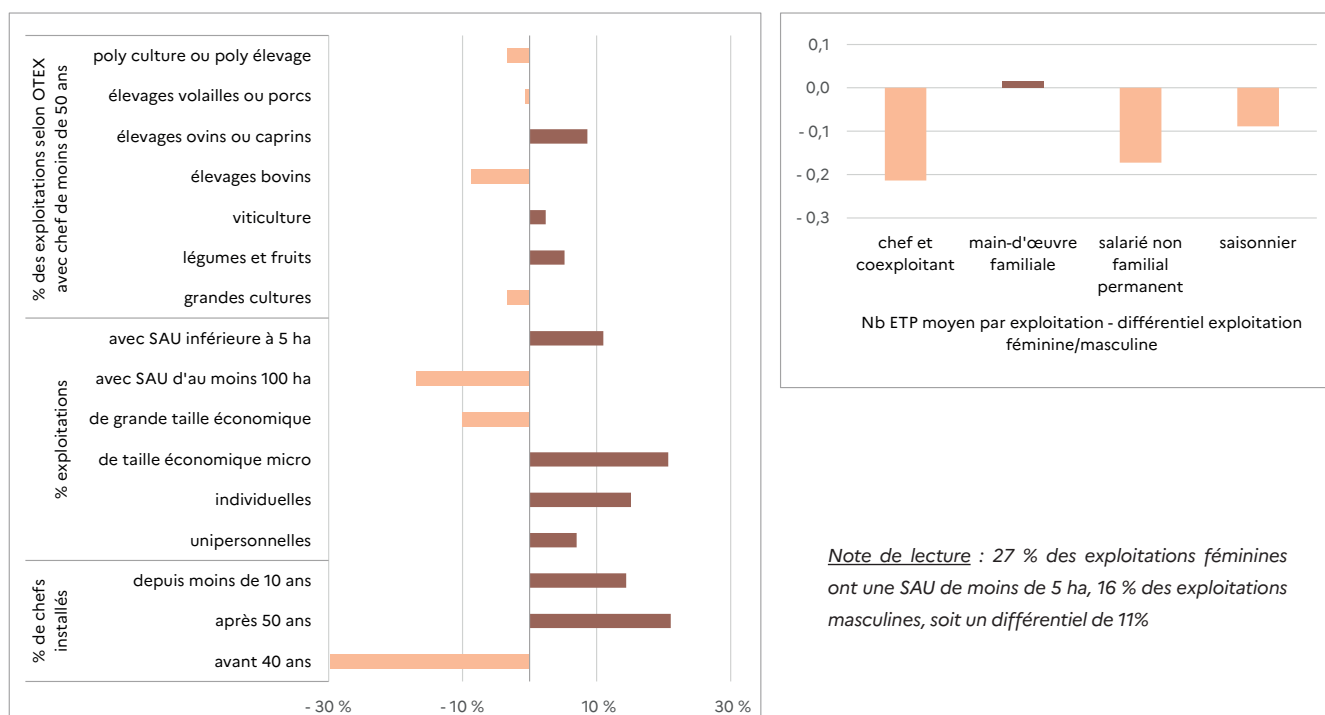
En lien avec l'effet taille, le différentiel selon le genre du chef est de 0,4 ETP, 0,2 pour le travail des dirigeants et 0,2 ETP pour celui des salariés. Ce différentiel est le même selon que les chefs aient plus ou moins 60 ans.

Les exploitations féminines ont moins fréquemment recours à l'externalisation des travaux (45 % contre 58 %). Si la différence est présente pour tous les âges, elle s'estompe. Ainsi, à partir de 70 ans le taux de recours est d'une exploitation sur trois pour quelle que soit l'exploitation.

## Graphique 11

### Différentiel entre les exploitations féminines et masculines

Des exploitations féminines plus petites, plus souvent avec des troupeaux d'ovins ou caprins et avec des cheffes installées plus récemment



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

*Note de lecture* : 27 % des exploitations féminines ont une SAU de moins de 5 ha, 16 % des exploitations masculines, soit un différentiel de 11%

**Tableau 3**  
**Main-d'œuvre et volume de travail selon l'âge et le sexe du chef**  
45 800 actifs agricoles dans les exploitations féminines

		Exploitations féminines			Exploitations masculines		
		Cheffe < 60 ans (%)	Cheffe >= 60 ans (%)	Ensemble	Chef < 60 ans (%)	Chef >= 60 ans (%)	Ensemble
<b>Nombre d'exploitations</b>		<b>58</b>	<b>42</b>	<b>14 966</b>	<b>74</b>	<b>26</b>	<b>49 234</b>
<b>Nombre de personnes</b>	Chef et coexploitant	61	39	17 367	76	24	61 552
	Main-d'œuvre familiale	60	40	4 363	81	19	11 291
	Salarié non familial permanent	76	24	5 197	80	20	26 570
	Saisonnier	74	26	18 883	86	14	97 481
	Total hors prestation	<b>68</b>	<b>32</b>	<b>45 810</b>	<b>82</b>	<b>18</b>	<b>196 894</b>
<b>Nombre d'ETP</b>	Chef et coexploitant	67	33	11 580	80	20	48 612
	Main-d'œuvre familiale	62	38	2 468	80	20	7 408
	Salarié non familial permanent	76	24	4 291	79	21	22 622
	Saisonnier	74	26	2 343	84	16	12 074
	Total hors prestation	<b>69</b>	<b>31</b>	<b>20 681</b>	<b>80</b>	<b>20</b>	<b>90 716</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

**Tableau 4**  
**Production des exploitations féminines de Nouvelle-Aquitaine**  
27 % des élevages caprins sont féminins

		Exploitations féminines				Nombre UGB moyen ou surface moyenne (ha) pour les exploitations en ayant	
		Nombre exploitations en ayant	Taux de féminisation	Nombre UGB ou surfaces	Part dans total	Féminines	Masculines
<b>Nombre d'exploitations</b>		<b>14 966</b>	<b>23 %</b>				
<b>Nombre UGB</b>	Total	<b>6 791</b>	<b>21 %</b>	<b>352 142</b>	<b>12 %</b>	<b>51,9</b>	<b>104,4</b>
	Bovines	3 381	16 %	189 426	10 %	56,0	97,2
	Ovines	1 935	24 %	43 591	17 %	22,5	35,1
	Caprines	473	27 %	15 229	14 %	32,2	70,9
	Volailles	1 713	25 %	66 639	14 %	38,9	77,7
	Porcines	296	19 %	21 744	9 %	73,5	170,7
	Lapines	240	31 %	1 219	13 %	5,1	15,5
<b>Surface (ha)</b>	Céréales	6 234	18 %	130 439	11 %	20,9	36,1
	Oléagineux	2 737	16 %	43 919	11 %	16,0	23,4
	Protéagineux	693	12 %	7 196	10 %	10,4	12,8
	Légumes	1 528	24 %	7 030	15 %	4,6	8,2
	Horticulture	146	32 %	126	16 %	0,9	2,2
	Vignes	2 979	22 %	41 265	18 %	13,9	18,4
	Fruits	1 536	24 %	7 358	17 %	4,8	7,8
	Total fourrages	11 111	22 %	249 173	14 %	22,4	39,1
	<b>SAU totale</b>	<b>14 661</b>	<b>23 %</b>	<b>507 965</b>	<b>13 %</b>	<b>34,6</b>	<b>69,5</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

*Note de lecture* : 473 exploitations féminines élèvent 15 229 UGB caprines, elles représentent 27 % des élevages caprins et 14 % du cheptel caprin. Les exploitations féminines ayant des caprins élèvent en moyenne 32 UGB caprines



## Source et définitions

Cette publication s'appuie sur **les résultats définitifs du recensement agricole 2020**. L'ensemble des exploitations françaises dépassant un certain seuil d'activité ont été enquêtées entre octobre 2020 et fin avril 2021, soit en ligne, soit en face-à-face par un enquêteur. Les données collectées portent sur la campagne 2019 / 2020. Le précédent recensement datait de 2010.

**Une exploitation agricole** est déclarée soit sous **statut individuel**, soit **sous forme sociétaire**, les plus fréquentes étant les Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) et les Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec).

Le **chef d'exploitation** est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Il s'agit de la personne qui prend les décisions au jour le jour. Pour les formes sociétaires, il s'agit de la personne assumant la plus grande part de responsabilité ou le plus jeune des coexploitants en cas d'égalité.

**Exploitation féminine** : exploitation ayant une femme déclarée cheffe lors de l'enquête.

**Taux de féminisation** : Part des femmes dans la population étudiée.

**Exploitant agricole** : ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

L'**âge** décrit dans la présente publication est l'âge atteint en 2020, année de référence du recensement (= 2020 – année de naissance)

La **main-d'oeuvre familiale** comprend toute personne travaillant, salariée ou non, à temps partiel ou à temps complet sur l'exploitation pendant au moins 8 mois. Les membres de la famille comprennent le conjoint, les ascendants, les descendants et autres apparentés, y compris la famille du conjoint, qu'ils vivent ou non sur l'exploitation.

**Salarié permanent non familial** : personne étrangère à la famille des exploitants, et qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année (au moins 8 mois), à temps plein ou partiel.

La **Production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au **potentiel de production** des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation (OTEX)**. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

L'**année d'installation** correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020. L'âge à l'installation correspond à l'âge atteint au moment de la première exploitation (= année d'installation – année de naissance).

L'**Unité Gros Bétail Tous Aliments (UGBTA)** est employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière. (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

La **superficie agricole utilisée (SAU)** comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

### Pour en savoir plus :

- Portrait des femmes exploitantes dans l'agriculture française – agreste Primeur N° 2024-2
- Agreste Nouvelle-Aquitaine Etude N°46 – Près de 38 500 agricultrices travaillent chaque jour dans les exploitations néo-aquitaines
- site de la MSA : <https://statistiques.msa.fr/>



STATISTIQUE  
PUBLIQUE

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tél : 05 56 00 42 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE  
Directeur de publication : Pierre ETCHESSAHAR  
Rédacteur en chef : Boris SIMON  
Rédactrice : Myriam CHÉGUT  
Composition : Sriset  
Dépot légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2024